



# VIVONS POUILLY ENSEMBLE

## FLASH EDITION n° 13

Avril 2019

### SOMMAIRE

- ÉDITO.
- METZ MÉTROPOLE.
- POPULATION
- PLACE ET RÉFÉCTION ÉGLISE.
- ÉVOLUTION BUDGET.
- LE PERSONNEL.
- LE GROUPE SCOLAIRE.
- LES RÉFÉRENTS.
- VIE QUOTIDIENNE
- ÉTAT CIVIL.
- INFORMATIONS.

### INFOS PRATIQUES

#### Mairie de Pouilly

11 rue du Limousin

57 420 Pouilly

Tél. 03 87 52 54 22

Fax. 03 87 52 54 27

#### Email :

mairie.pouilly070@orange.fr

#### Site Internet :

www.pouillymoselle.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h à 12h.  
Mardi : 9h à 12h - 15h à 18h.  
Mercredi : 9h à 12h - 15h à 18h.  
Jeudi : 9h à 12h - 15h à 18h.  
Vendredi : 9h à 12h.

Permanence du Maire  
et des Adjoints sur rendez-vous.

### ÉDITO.

#### **Metz Métropole-Pouilly : un binôme ambitieux**

Dans ce numéro spécial, je vous propose de faire un zoom sur notre Métropole et sur notre commune, notamment à travers des indicateurs chiffrés.

En faisant le choix d'une politique dynamique et volontaire, Metz Métropole a acquis un statut qui lui permet d'être à la hauteur de ses ambitions et de se hisser au plan national et européen afin de mieux valoriser ses compétences et son potentiel. Avec un territoire très diversifié, elle s'attache à forger une identité forte s'offrant ainsi les meilleures chances de peser dans le paysage économique et politique. Les enjeux sont importants et nombreux pour nos communes respectives et pour tous les habitants de la Métropole. Elle s'est dotée pour cela de compétences essentielles et d'un projet métropolitain conjuguant attractivité, solidarité, proximité, exemplarité et innovation.

Dans son sillage, bénéficiant de cet élan et affichant sa propre ambition communale, Pouilly, grâce à une politique d'urbanisation qui a pris effet dès 2014, renforce considérablement son aura et ses ressources financières. L'effet budgétaire n'est pas encore visible mais il représentera progressivement une hausse de plusieurs milliers d'euros. Ce nouvel apport conséquent de population vient endiguer une baisse démographique jusqu'ici inexorable très nocif pour notre vitalité et notre capacité financière. Il viendra compléter nos efforts budgétaires et compensera les pertes financières consécutives aux baisses de dotation de l'Etat subies depuis 2014. Il nous permettra aussi d'engager une politique plus offensive de désendettement tout en préservant les services aux habitants, en poursuivant nos investissements et en imaginant des projets structurants pour l'avenir de POUILLY.

Oscillant aujourd'hui entre ville et campagne, qualifiée de commune périurbaine, Pouilly, en s'appuyant sur cette coopération territoriale, en mobilisant les ressources stratégiques et l'ingénierie dont elle peut bénéficier grâce à Metz Métropole, peut valoriser ses atouts et mieux appréhender les défis actuels: aménagement, urbanisme, mobilité.

*Le Maire, Marilynne WEBERT.*

### LES CHIFFRES CLES DE METZ METROPOLE

#### UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE

230 000 Habitants sur le territoire de Metz Métropole.

44 Communes membres de la métropole.

305 km<sup>2</sup> Représentent la superficie de notre territoire.

#### UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE

4 Etablissements culturels de Metz Métropole.

45 000 Visiteurs en 2017 au Musée de la Cour d'Or.

1532 Elèves au Conservatoire à rayonnement régional de Metz.

#### UNE MÉTROPOLE MOBILE

21M Voyageurs transportés sur le réseau Le Met' en 2017.

310 Bus en circulation sur le territoire.

90 000 Voyages quotidiens sur le réseau Le Met' dont 38 000 Voyages quotidiens en Mettis.

310 Vélos en libre-service sur le territoire



## UNE MÉTROPOLE INNOVANTE :

- 2 Universités sur le territoire.
- 2015 Année de la labellisation French Tech du territoire.
- 23 000 Etudiants sur le territoire.

## LE PROJET METROPOLITAIN pour construire ensemble la métropole : 3 ambitions 10 chantiers 100 jours.

<https://www.metzmetropole.fr/comprendre-participer/le-projet-metropolitain/dix-chantiers-prioritaires-pour-la-metropole-490.html>.

## LES MISSIONS DE METZ METROPOLE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018 :

- DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL.
- AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN.
- POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT.
- POLITIQUE DE LA VILLE.
- GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF.
- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE.

## LES TAUX D'IMPOSITION INTERCOMMUNALES en 2019 :

- Pas de hausse des impôts locaux.
- Instauration de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) d'un coefficient multiplicateur de 8,5.  
*La TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) est calculée sur la consommation effective et non sur la facture totale. Elle existe déjà à POUILLY avec un coefficient de 8 depuis 2015.  
Le produit de cette taxe s'élève à 10 000€ qui sont investis dans des opérations de maîtrise énergétique (diagnostic, maintenance et rénovation des bâtiments et du parc éclairage public). En raison de cette antériorité, POUILLY conservera intégralement ce montant, contre 50% du produit de cette taxe pour les communes qui ne l'ont pas déjà instaurée. En 2019, les habitants de notre commune seront donc impactés de + 0,5 de coefficient multiplicateur, contre +8,5 pour les habitants des autres communes.*
- Diminution de la TOEM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : elle passe de 10,73% à 9,75%.

## LES CHIFFRES CLÉS DES TRANSFERTS DE CHARGES NETTES POUR POUILLY :

*MONTANT POSITIF: de la Métropole vers la commune*      *MONTANT NÉGATIF: de la commune vers la Métropole*

	2018	Reprise transfert de charges 2018	Transfert de charges 2019	État civil	Total 2019
Fonctionnement	-17 645€	5 961€	2 268€	-492€	-9 909€
Investissement	-15 258€	15 258€	-15 562€		-15 562€

A noter qu'un pacte financier a été signé entre la Métropole et ses communes membres, pacte qui neutralise jusqu'en 2020 l'impact financier du transfert de charges présenté ci-dessus et permet aux communes d'appréhender plus sereinement l'évolution de leur budget. La métropole versera pour cela à la commune une Dotation de Solidarité Communautaire augmentée et équivalente au montant de l'Attribution de Compensation versée par la commune.

## LES CHIFFRES POPULATION :

Cette base INSEE sert de calcul pour les dotations de l'Etat et ne nous est actuellement pas favorable puisqu'elle minimise les recettes auxquelles nous pourrions réellement prétendre.

Le prochain recensement se déroulera en 2021 sur notre commune. Il permettra de comptabiliser officiellement tous les nouveaux habitants, de Chèvre-Haie notamment et entérinera la progression démographique significative en cours de POUILLY.

**Tableau 3** - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2017 -  
date de référence statistique : 1er janvier 2014

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
9	05	552	Pouilly	650	642	8

## LES CHIFFRES DE LA PLACE MÈRE L'ÉGLISE ET RÉFECTION DE L'ÉGLISE



AUTREFOIS  
Peinture d'Ede Karkowski  
résident de Pouilly



Avant  
les travaux

Pendant  
les travaux



« PLACE MERE L'ÉGLISE-2018 » :  
Financé à hauteur de 67,91% par des subventions,  
soit 32,09% à la charge de la commune.

MONTANT PRÉVISIONNEL : 494 122,29 € HT	
DETR	25 747,39 €
AMITER	50 000,00 €
Amendes de Police	30 000,00 €
Région	57 768,00 €
Réserve parlementaire	10 000,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>173 515,39,€</b>
Participation Metz Métropole	86 453,52 €
Fonds de concours Metz Métropole	75 611,00 €
<b>TOTAL METZ MÉTROPOLE</b>	<b>162 064,52 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>335 579.91 €</b>
A charge de la commune	141 310,38 €

A  
U  
J  
O  
U  
R  
D  
'  
H  
U  
I



« RÉFECTION ÉGLISE 2019 » :

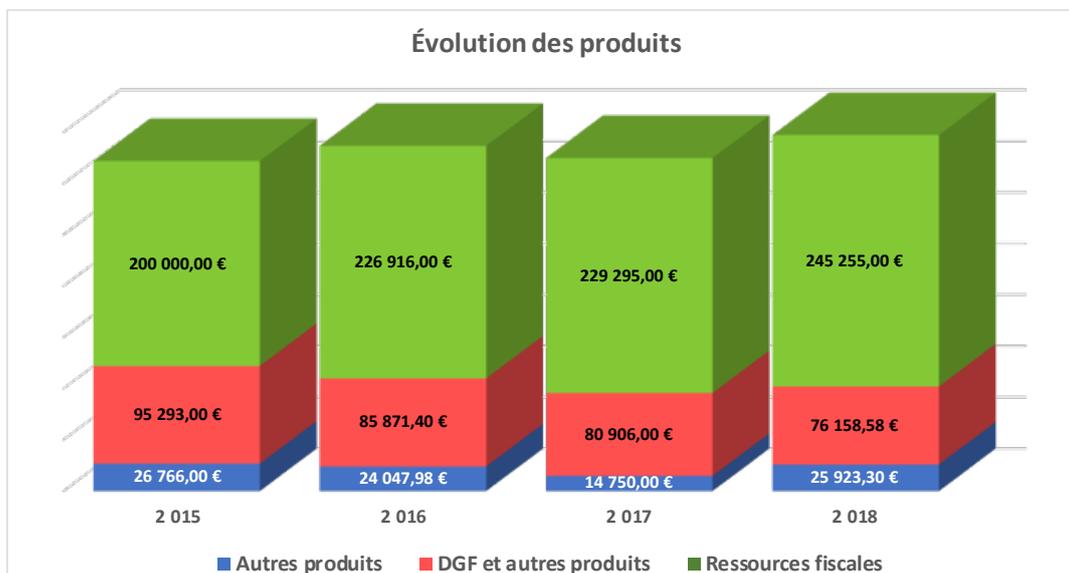
FINANCEMENT	MONTANT 78 172,80 € HT	%
Subvention DETR	46,903,00 €	60
Conseil de Fabrique	6 000,00 €	7,68
Autofinancement	25 269,12 €	32,32

## L'ÉVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL :

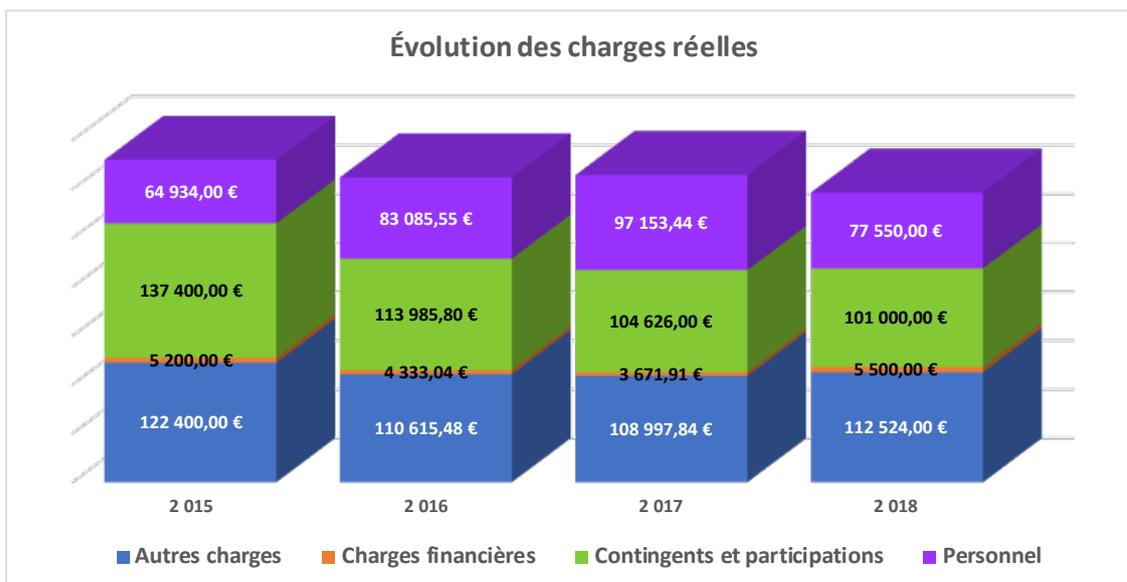
Les taux d'imposition communaux sont stables. Le différentiel constaté par le contribuable est la conséquence de différents facteurs qui se combinent ou pas selon les cas :

- Modification de la résidence ou de la structure familiale : *Travaux d'extension de la surface habitable, départ des enfants...*
- Augmentation annuelle des bases décidées par l'Etat : elle était de 1,1% en 2018. Elle sera de 2,2% en 2019.

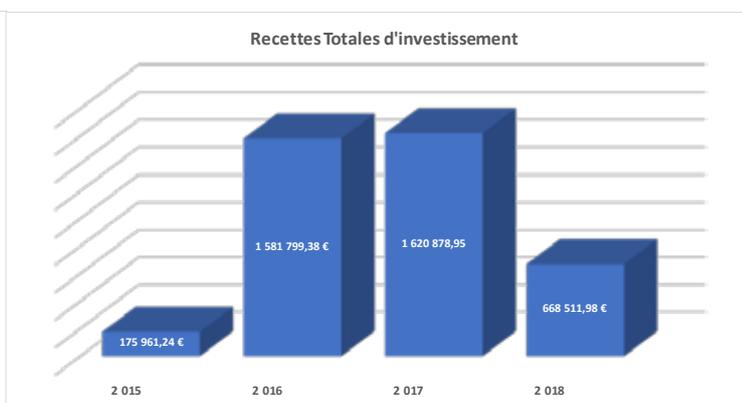
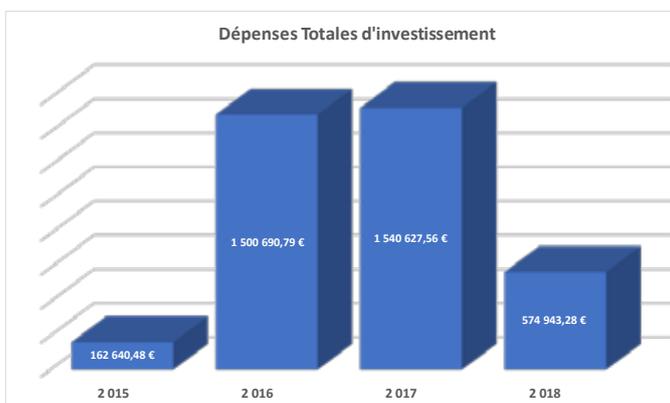
(Entité Comptabilité : COMPO - Mairie de Pouilly [Année 2018] Budget Primitif)



(Entité Comptabilité : COMPO - Mairie de Pouilly [Année 2018] Budget Primitif)



(Entité Comptabilité : COMPO - Mairie de Pouilly [Année 2018] Budget Primitif)



## En 2019

- Pas de hausse de la fiscalité.
- Augmentation maîtrisée du budget de fonctionnement.
- Priorité aux investissements : l'église, l'éclairage public, équipement de l'équipe technique.

## LE PERSONNEL

- 1 agent administratif : **Noémie VILLER.**
- 1 agent administratif (*en cours de recrutement*).
- 2 agents techniques : **Fédéric JAMAN et Jules BIDON.**
- 1 agent d'entretien : **Laura PETITMANGIN.**

Les beaux jours reviennent, le terrain de pétanque en bord de Seille a été sécurisé et aménagé. N'hésitez pas à venir profiter de cette espace «**Nature**»



Jules BIDON

## LE GROUPE SCOLAIRE « Marc CHAGALL »

1 classe maternelle en plus à la prochaine rentrée scolaire. La réflexion engagée sur les projets mutualisés avec la commune de Fleury répond à cette montée en puissance attendue du nombre d'élèves accueillis au sein de notre groupe scolaire. Nous aurons l'occasion de vous présenter les résultats de ce travail dans les prochains mois.

### RENTÉE 2019 / 2020



#### INSCRIPTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE OU MATERNELLE MARC CHAGALL :

- Votre enfant entre en petite section à l'école maternelle de Pouilly/Fleury.
- Votre enfant entre au Cours Préparatoire après une scolarité à la maternelle de Pouilly/Fleury.
- Vous venez d'arriver sur les communes de FLEURY ou POUILLY et votre enfant est ou va être scolarisé (quelle que soit sa classe) .

**Vous devez au préalable inscrire votre enfant  
auprès du SIVOM de Pouilly Fleury.**

Il faudra vous y rendre **le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00 à compter du mercredi 24/04, muni du livret de famille de l'enfant, et d'un justificatif de domicile** (facture d'électricité, de gaz...) afin d'obtenir un certificat d'inscription.

**Ou par mail : [secretariat@sivomdepouillyfleury.fr](mailto:secretariat@sivomdepouillyfleury.fr)** dès à présent.

#### **ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS à L'ÉCOLE MATERNELLE :**

**Sur rendez-vous en appelant le 03 87 52 67 78 (entre 12h et 13h ou avant 8h15)  
ou par mail : [ce.0572111@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0572111@ac-nancy-metz.fr)**

#### **ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS à L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :**

**Le lundi 13 mai 2019 de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 15h00.**

#### **Merci de vous munir :**

- ✓ du certificat d'inscription délivré par le SIVOM (situé 19 chemin de Metz à Fleury).
- ✓ du dossier d'inscription complété (transmis par le Sivom pour l'école maternelle).
- ✓ du livret de famille.
- ✓ d'une photocopie de la page des vaccins du carnet de santé.
- ✓ d'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les nouveaux arrivants).
- ✓ pour les parents **séparés ou divorcés**, de la **décision du tribunal vous accordant la garde de l'enfant.**

## LES RÉFÉRENTS



Référents participation citoyenne  
(en liaison directe avec la gendarmerie)

Référents de quartiers

Quartier	Référent	Téléphone	Mail
Arbalétriers	Pierre KREBER	06 26 98 32 40	pierrekreber9@gmail.com
Chardonnerets	Rolant BARBIER	03 87 52 54 00	
Colombier	Vincent L'HOMEL		pouilly57quartiercolombier@yahoo.fr
Limousin/Seille/Mère l'Église	Jean-Luc FANNCHINI	06 06 57 03 02	jeanluc.fanchini@9online.fr
Nationale/Lieux dits	Patrick LEVEVRE		patrick.lefevre10@orange.fr
Pré Marcohé	Jean-Marc HOUSELLE	06 20 08 18 05	jmh57420@free.fr
Thermes/Faisan/Mésanges	Roland SAMUEL	06 07 31 30 67	roland.samuel@hotmail.fr
Arbalétriers	Raymond NUSS	06 50 54 58 90	raymond.nuss@sfr.fr
Colombier	Bernard TAESCH	03 87 52 52 21	bernardtaesch@sfr.fr
Colombier	Lionel REYNERT	06 74 81 27 16	marielaure.reynert@gmail.com
Pré Marcohé - Maire adjoint	Régis ZARDET	06 95 20 16 43	regis.zardet@pouilly57.fr
Colombier - Maire adjoint	Joseph AGOZZINO	06 21 14 30 88	joseph.agozzino@pouilly57.fr
Nationale - conseillère	Élisabeth HAY	06 84 79 06 96	elisabeth.hay@pouilly57.fr

## VIE QUOTIDIENNE



### BRUIT.

Les travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, perceuses, raboteuses, tronçonneuses...) sont interdits les dimanches et les jours fériés. Cette interdiction ne s'applique pas aux services d'utilité publique.

**FEUX DE JARDIN.** L'allumage de feux de jardin (résidus de tonte, feuilles, branches, déchets verts) est interdit dans les zones d'habitation. **Pour les personnes éprouvant des difficultés à transporter les déchets verts à la déchetterie, merci de contacter la mairie.** Nous essaierons avec vous d'étudier la situation et de trouver une solution.

**TRAVAUX.** La **Déclaration Préalable** est obligatoire pour bon nombre de travaux effectués sur votre habitation ou ses abords : peinture de façade ou volets, toiture, implantation de conduit de cheminée extérieur, changement de porte, fenêtres, volets, ouvertures, abris de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup>. Les barrières, haies, portes et portillons doivent également respecter des règles suivant les quartiers. Cette liste ne reprenant que les travaux les plus courants, en cas de doute renseignez-vous auprès de votre mairie. **Le permis de Construire** est obligatoire pour tous travaux effectués sur votre habitation ou ses abords s'ils concernent un aménagement égal ou supérieur à 20 m<sup>2</sup>



Les chiens doivent être **tenus en laisse** dans les zones habitées et les zones agricoles, notamment quand elles sont soumises au droit de chasse.

### Les aînés ont festoyé



Marie-Madeleine Grandidier, 94 ans, et Henri Sornet, 96 ans, sont les doyens de la commune. Ils ont été mis à l'honneur par Marilyne Webert, maire de Pouilly à l'occasion du repas des aînés. Dans la salle des fêtes de Cuvry. 73 aînés ont été invités par la commune à un moment de convivialité gourmand et dansant. Le soleil était présent sur la terrasse et dans les cœurs. *RL du 03/04/2019*

## ÉTAT CIVIL

**Corentin KOHLER, né le 26 janvier.**  
**4 mariages sont prévus entre début avril et fin mai.**

## INFORMATIONS

### DATE A RETENIR :

- 25 avril : Réunion publique sur le thème de l'Europe.
- 27- 28 avril : Inauguration Place Mère l'Eglise.
- 8 mai : Dépôt de gerbe au monument aux morts.
- 26 mai : Élections européennes.
- 5 juin : Réunion publique extinction nocturne.
- 22 juin : Accueil des nouveaux habitants.

### Manifestations organisées par le Comité d'Animation :

- 14 avril : bourse aux vêtements.
- 20 avril : chasse aux œufs.
- 21 juin : fête de la musique.



***Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez participer à la tenue des bureaux de vote. N'hésitez pas à partager cette expérience. Faites-vous connaître en mairie.***

***Pour voter :***

**Pièce d'identité et carte d'électeur obligatoires**

### BILAN de VALORISATION DES SAPINS DE NOËL :



### BILAN QUANTITATIF

	Nombre sapins 2018	Nombre sapins 2019	Evolution	Part des foyers
Jury	53	76	+43%	22%
Laquenexy	131	175	+33%	37%
Noisseville	61	70	+14%	16%
Chieulles	53	55	+4%	32%
La Maxe	110	110	0%	28%
Pouilly	/	45	/	16%
Rozérieulles	/	306	/	51%
Moullins-Lès-Metz	146	287	+96%	12%
Centre	123	202	64%	
Saint Pierre	23	85	270%	

1124 sapins broyés  
8 à 9 tonnes valorisées.  
35 à 40 m<sup>3</sup> de broyat obtenu.

- La Maxe et Chieulles = meilleures 2018 en termes de part des foyers → maintien
- Noisseville 16% de part des foyers : le site est-il suffisamment visible, connu ?
- Pouilly : voir la montée en puissance la seconde année
- Rozérieulles : ...
- Autres communes : forte augmentation

### S'INFORMER, PARTICIPER, CONTACTER... :

➤ La plateforme est à votre disposition sur le site de Metz Métropole <https://www.metzmetropole.fr/> ou sur le site de la commune <https://pouillymoselle.fr> (site en cours d'évolution) pour faire part de dysfonctionnements et de vos remarques ou question. Elle relaie automatiquement vers les services compétents dans le domaine qui vous préoccupe lors de votre démarche. Votre demande est traitée dans les plus brefs délais et vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier.

➤ Le CODEV (Conseil en développement durable), instance de concertation et de participation, composée de 80 membres bénévoles, représentant la société civile non élue dans laquelle vous pouvez peser dans l'action publique. Vous êtes Étudiant, mère/père de famille, retraité, chef d'entreprise, association...tout le monde a sa place ! Il faut simplement être majeur et ne pas avoir de mandat politique. Les membres sont répartis en 5 collèges. Ils sont ponctuellement rejoints par un 6e, le « cloud » dont la composition varie en fonction des sujets, de la disponibilité ou de l'intérêt particulier pour une thématique. C'est la diversité des horizons qui crée la richesse des débats ! Le CODEV est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

#### ✓ À VOTRE SERVICE



<https://www.metzmetropole.fr/comprendre-participer/instances/conseil-de-developpement-durable-170.html>  
ou Contact: [codev@metzmetropole.fr](mailto:codev@metzmetropole.fr)

➤ <https://www.facebook.com/Pouilly57>

➤ Application gratuite à télécharger sur votre smartphone pour recevoir des messages importants et des alertes.



PANNEAUPOCKET



## CARTE DEVISITE

### Equipements sportifs :

- Hall des sports, Court extérieur de tennis, Terrain de pétanque Aire de jeux : *Foot, Circuit VTT.*

### Patrimoine :

- **Calvaire** : croix de chemin du XIXe siècle au nord du village.
- **Eglise Saint Rémy** : charmant édifice de style néo-romain construite au 13ème siècle et remaniée au 18ème siècle. Elle abrite des vitraux de l'atelier Arthur Schouler de Saint Avold (1958) et un orgue construit en 1897, de style romantique, par la maison Dalstein-Haerpfer.
- **Château «PUHL»** : datant du 18ème siècle il a été construit pendant la guerre de Trente ans en 1730. Ancienne maison seigneuriale de Jacques Baltus, contrôleur des guerres à Metz.
- **Château «Georges»** : datant du 17ème siècle. La famille «De La Condamine» y habitait. Il se substitue à de nombreux châteaux détruits et reconstruits à travers les siècles.
- **Fort** : construit par l'armée allemande pour servir de relais téléphonique entre les ouvrages de la ceinture de Metz, transformé aujourd'hui en Atelier municipal.
- **Ferme ST THIEBAULT** : a été construite en 1175 et elle appartenait à l'abbaye St Thiebault à Metz (place St Thiebault) qu'elle alimentait.
- **Fouilles archéologiques** en 2003 sur les 11,6 ha du lotissement «Chèvre-Haie»

*Plus de détails : <https://pouillymoselle.fr/patrimoine-local>*